

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier			
Le nombre de votants est de : 15 membres Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement			
Date de la réunion : 09/02/2021	Avis sans rapporteurs	Avis sur une DEP en 49 concernant la restauration de l'enceinte nord du Château d'Angers N° de projet Onagre : 2021-01-33x-00052	Avis : Favorable sous conditions

Le dossier est présenté par le pétitionnaire.

La restauration de l'enceinte nord du Château d'Angers correspond à des travaux de maçonnerie et de réfection du réseau d'eaux pluviales. Deux périodes de travaux sont prévues, qui ne peuvent éviter la période de reproduction de l'avifaune.

Le site comprend de nombreuses cavités avec la présence d'oiseaux et chauves-souris. Ces cavités ont été référencées par la LPO.

Avant la période des travaux seront mis en place des nichoirs artificiels (la pose a commencé avec l'appui de la LPO).

Pendant la phase chantier, les cavités seront obturées par les échafaudages. Il est prévu :

- la mise en place de nichoirs sur les échafaudages,
- la sensibilisation par la LPO des compagnons réalisant les travaux pour qu'ils vérifient les cavités de chauve-souris connues. Il leur sera aussi précisé la procédure à suivre si les cavités hébergent des chauves-souris ;

Après les travaux, il est prévu :

- de conserver au maximum les cavités existantes et d'en ajouter régulièrement dans la paroi,
- de poursuivre la convention avec la LPO mise en œuvre en 2019 pour 5 ans (le site est déjà un refuge LPO). La LPO sera présente pour l'accompagnement suite aux travaux.

Vote favorable concernant la dérogation espèces protégées en 49 pour la restauration de l'enceinte nord du Château d'Angers sous condition de caler en amont les suivis des gîtes artificiels et de réaliser un retour d'expérience du processus mis en œuvre (réussites, difficultés...) pour les prochains pétitionnaires réalisant ce type de travaux. Les suivis et le retour d'expérience sont à transmettre à la DDT et au CSRPN (présentation éventuelle du pétitionnaire devant le CSRPN dans 4 ou 5 ans) :

- Favorable : 15
- Abstention : 0
- Défavorable : 0

Date de signature : 20/02/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire



Willy Chéneau